

Partage de la maison en cas de divorce

Par davdunord, le 14/09/2009 à 16:59

Bonjour,

Ma femme et moi sommes marrié de puis le 30 juin 2007, sans contrat de marriage, et nous possèdons une maison que nous avons acheté en octobre 2007.

Nous avons decidé de divorcer et nous nous posons des questions sur le partage de la maison.

Nous désirerions savoir si il y aurai une possibilité de mettre la maison à nos deux noms pendant une période de deux ou trois ans? Et si cela était possible, combien cela pourrait nous couter? Ce qui nous permettrai de ne pas perdre d'argent à la revente de celle-ci.

Merci d'avance à la personne qui nous répondra...